



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique énergétique

Question écrite n° 104144

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la question n° 87328 (*Journal officiel* Assemblée nationale du 7 septembre 2010) concernait le projet de création d'un oléoduc permettant de relier le secteur de Carling au réseau allemand afin d'assurer la fourniture de matières premières (éthylène, propylène) aux usines de Carling et de Sarralbe. Ce projet a déjà pris beaucoup de retard et la réponse concluait : « le ministre chargé de l'industrie a annoncé sa décision de lancer les actions nécessaires à la réalisation du projet. Ces actions vont être engagées au long de l'année 2011. Les services vont pouvoir compter sur l'appui des collectivités locales. Les étapes importantes sont que les industriels concernés précisent leur niveau d'engagement financier dans ce projet et que les autorités allemandes nous informent de leur position sur ce pipeline, puisqu'il se situera en partie sur leur territoire. Des aides de la part de l'Union européenne vont également être demandées. Enfin, il conviendra que les acteurs décident au plus vite du dimensionnement de ce pipeline (une ou deux canalisations) ». Elle lui demande si selon cette réponse toutes ces étapes dites importantes seront bien engagées en 2011. Si oui, elle lui demande quelles sont celles qui seront engagées au cours du premier semestre 2011 et quelles sont celles qui seront bouclées pour fin 2011.

Texte de la réponse

À la suite de la présentation du rapport de M. François Loos, une préétude technique de faisabilité a été engagée, financée par les industriels de la chimie et réalisée par une société d'ingénierie spécialisée. Les enjeux environnementaux ont fait l'objet d'un examen très attentif pour définir le tracé du réseau. Les conclusions de cette étude ont été rendues en juin 2010 et présentées au préfet de région en juillet 2010. Le coût d'investissement est estimé à 156 Meuros pour deux canalisations (l'une pour l'éthylène et l'autre pour le propylène) et à 85 Meuros pour une seule canalisation d'éthylène. La réalisation nécessitera quatre ans de travaux et l'autorisation des autorités françaises et allemandes. À l'occasion de la mise en place du comité stratégique de filière « chimie et matériaux » le 26 octobre 2010, le ministre chargé de l'industrie a annoncé la décision de lancer les actions nécessaires à la réalisation du projet. Des échanges informels avec certaines des entreprises concernées ont permis de vérifier que, sur la base des résultats de l'étude, les entreprises sont favorables à la réalisation du projet. Un courrier va leur être adressé pour leur demander de confirmer officiellement cette position et de former un consortium. Des contacts informels ont également été pris avec les autorités allemandes, tant au niveau fédéral qu'au niveau du Land de Rhénanie-Palatinat, qui font apparaître qu'il n'y a pas d'opposition de leur part à ce stade. Des démarches officielles seront engagées dès que les entreprises auront mis en place leur consortium. Les démarches auprès de l'Union européenne vont être engagées dans le cadre des discussions sur les priorités du réseau transeuropéen de l'énergie (RTE-E).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104144

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juin 2011

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3272

Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6898